

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2015 A 20 heures

Etaient présents : MEDAMES BOTTIN L - COCHAUT R - BONNET A- LEBOEUF K
MESSIEURS CARON V- -CAVROT H--MENU N --VARLET J--TERRASSIN C- M, FROTEY S

Etaient absents excusés :. Monsieur PALLOTEAU donnant pouvoir à M, FROTEY S

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MENU

1 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- ERDF
Le Conseil Municipal, après avoir exposé, décide de charger Monsieur le Maire de recouvrir la redevance d'occupation du domaine public pour les années 2013, 2014 et 2015 pour un montant total de 575 euros et constate avec regret que cette demande n'a pas été faite depuis ces dernières années.
- ORANGE
Les membres du Conseil Municipal charge Monsieur le Maire comme l'année passée de recouvrir la créance d'un montant de 99.97 euros.

2 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET MATERIEL POUR ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide après exposé de la situation par Monsieur le Maire de facturer au budget assainissement les heures effectuées par Monsieur BERNIER soit 108 heures d'entretien et 59 heures pour les travaux à la station d'épuration pour un montant global de 2 780.91 euros

3 DECISIONS MODIFICATIVES ASSANISSEMENT ET COMMUNE

- Commune
Dans le cadre de la régularisation du dossier retraite de Monsieur BERNIER, la commune a dû régulariser la somme de 49 131.58 euros pour la période de 2003 à 2013.
Au vu de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative afin de transférer la somme de 18 000 euros du chapitre 011 charges courantes au chapitre 012 charges de personnel
- Assainissement :
Suite à la régularisation et la reprise budgétaire des amortissements passés sur les exercices antérieurs grâce à l'intervention de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal présents décident de modifier le budget comme suit :
 - En fonctionnement
 - Chapitre 042 + 6 000.00 euros
 - Chapitre 011 - 6 300.00 euros
 - Chapitre 023 + 300.00 euros
 - En investissement
 - Chapitre 021 + 300.00 euros
 - Chapitre 041 + 300.00 euros

4 RENOUELEMENT : CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide de renouveler la Convention médecine du Travail signée l'année passée avec le centre de gestion.

5. CALENDRIER ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal le plan d'aménagement de la Mairie pour l'accessibilité des édifices publics de la commune et sa demande de dérogation pour l'accès de l'église et du cimetière.

Le Conseil Municipal approuve le plan technique et financier proposé par Monsieur le Maire et le charge de déposer les déclarations nécessaires auprès de la D.D.T, de demander les subventions susceptibles d'être obtenues pour cette opération en particulier la DETR, et le centre de gestion.

6. SUBVENTION CLASSE VERTE

Dans le cadre du programme scolaire, l'école primaire de CONDE SUR SUIPPE organise une Classe Verte pour les enfants de la Grande Section, CP et CE2 CM2. Afin de financer cette sortie pédagogique, les communes sont sollicitées financièrement pour ce projet. Monsieur le Maire rappelle que cette subvention est à titre exceptionnelle et que dans le cadre de la participation communale au Syndicat scolaire de Conde, une ligne de trésorerie est ouverte pour financer les opérations de l'école et est versée à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 4.90 euros par enfants, soit la somme globale de 49 euros, sachant que 10 enfants de la commune de VARSICOURT sont concernés.

7. FDS

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la subvention de 36% du FDS au titre de l'année 2015 pour les travaux de la route d'Aguilcourt pour un montant total de 7 200.00 euros
- autorise le Maire à réaliser les travaux sur les deux prochaines années.
- demande à ce dernier de se renseigner sur le coût financier de l'installation de modérateur de vitesse ou de signalisation routière comme des STOP ou des plots rétractables sur cette partie de la voirie. Ces possibilités seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.
- ne souhaite pas programmer pour le moment d'autres opérations sur l'année 2016 au titre du FDS.

8. INDEMNITE COMPTABLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement à 100% de l'indemnité comptable proposée par Monsieur THEVENIN, Trésorerie Principal de la Trésorerie de GUIGNICOURT.

9. Convention AGUILCOURT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

*approuve à l'unanimité la mise à disposition de Monsieur BERNIER auprès de la commune d'Aguilcourt

*charge Monsieur le Maire de rédiger et de signer ladite convention entre les deux communes

*charge ce dernier de réaliser toutes les démarches administratives auprès du centre de gestion

*autorise Monsieur le Maire à recouvrir les recettes correspondantes.

Il est noté par le Conseil Municipal que cette mise à disposition permettra d'équilibrer le budget communal dont le coût de l'emploi d'un personnel à temps plein grève les finances de la commune.

10. Motion de soutien AMF :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de porter soutien à l'action de l'AMF pour le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales et la baisse de ses dotations.

11. MISE EN PLACE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE PICARDE

Monsieur VARLET, représentant de Variscourt au sein du Conseil Communautaire expose les différents lignes de la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique. Cette dernière, en cas d'approbation des communes de la Champagne Picarde, pourrait générer à cette dernière une bonification de l'Etat en particulier de la DGF de 250KC. Mais pour la réalisation de cette nouvelle fiscalité, la Communauté de Commune doit prendre des compétences complémentaires en plus de celles déjà acquises.

Au prochain conseil communautaire, le président propose de prendre la compétence supplémentaire : Equipements Sportifs. Elle serait essentiellement prise dans le cadre du transfert de la compétence Piscine de la commune de Sissonne à la Communauté de Communes. Cette décision sera prise le mardi 22 septembre.

12. CCAS : SUPPRESSION DU BUDGET

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la loi NOTRE nous auront la possibilité d'inclure dans le budget communal le budget du CCAS.

Le conseil municipal adhère à cette éventualité et cette proposition sera étudiée dès la mise en place du décret.

13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Des habitants de la commune déplorent que l'eau potable est régulièrement un mauvais goût.

Fin de séance à 23h00